

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 janvier 2009

L'an deux mille neuf, le treize janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Madame Martine LECLERC, Maire.

Etaient présents : Madame Martine LECLERC, Mme Marie-Hélène POMMIER, M. Gilles CHAZAL, M. Alain DURAND, Melle Monique ROUGERIE, M. Frank LANIER, M. Yoann CRONNIER, Mme Marie-Jo PIVIER, M. Thierry GIBOURET, Mme Conception VACHER, M. Bernard GIAT, Mme Huguette ROUSSANGE, M. Théodore SOULAT, Mme Bernadette VENTÉJOUX, M. François FARDAO, Mme Evelyne GAILLARD, M. Bernard BARANOWSKI, M. Patrice ROGER, Mme Patricia HADDAD, Melle Emilie MAZERAT, M. Christian DUBOIS, M. Roger FAUGERON, Mme Mady JUNISSON, Mme Michèle GONDON, M. Christophe ARFEUILLERE.

Etaient absents : M. Jackson ANKRI, Mme Françoise BEZIAT, M. Jean-Paul BOURRE, M. Alain CURBELIÉ, Mme Madeleine GARCIA, M. Jean-Pierre GUITARD, Mme Valérie OLLIER, Mme Claudine PRESSET-BOUTOUYRIE.

Ont donné procuration : M. Jackson ANKRI à M. Thierry GIBOURET.  
Mme Françoise BEZIAT à M. Christian DUBOIS.  
M. Jean-Paul BOURRE à Mme Martine LECLERC.  
M. Alain CURBELIÉ à Melle Emilie MAZERAT.  
Mme Madeleine GARCIA à Mme Conception VACHER.  
Mme Valérie OLLIER à Mme Evelyne GAILLARD.  
Mme Claudine PRESSET-BOUTOUYRIE à M. Alain DURAND.

Madame le Maire, ayant constaté que le quorum était atteint, a ouvert la séance.

**- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :** Melle Emilie MAZERAT.

**- PROCES-VERBAL DU 16 DECEMBRE 2008 :**

*Monsieur Christian DUBOIS demande la rectification du procès-verbal page 10, 5<sup>ème</sup> paragraphe.*

*Madame le Maire demande au Conseil Municipal de voter au sujet de cette rectification qui est rejetée à la majorité.*

*Après discussion, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de passer au vote relatif à l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2008. Le procès-verbal est approuvé à la majorité des voix (6 abstentions).*

**- DECISIONS L 2122-22.**

*Madame Mady JUNISSON fait observer que page 14 de la décision relative aux tarifs municipaux, une erreur s'est glissée pour le tarif des piscines.*

*Madame le Maire confirme l'observation de Madame Mady JUNISSON.*

*Par ailleurs, Monsieur Christian DUBOIS souhaite savoir si entre 2008 et 2009, les tarifs ont varié et regrette qu'aucune indication à ce sujet n'ait été indiquée aux élus.*

*Madame le Maire répond que les tarifs n'ont subi aucune augmentation ; il a simplement été procédé à une harmonisation des tarifs des CLSH des Genêts et de Jean Jaurès et elle prend note de l'observation de Monsieur Christian DUBOIS.*

**I- FINANCES.**

1) Budget Principal - Décision modificative n° 6 : virements de crédits.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en vertu de l'Article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : «Dans le délai de vingt et un jours suivant la fin de l'exercice budgétaire, l'organe délibérant peut, en outre, apporter au budget les modifications permettant d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre et inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections du budget ou entre les deux sections».

**Virements de crédits :**

Section de fonctionnement :

**Dépenses :**

Chapitre 67 :

Fonction 60 – nature 678 « autres charges exceptionnelles » = + 2 800 €

Chapitre 65 :

Fonction 211 – nature 6558 « autres contributions obligatoires » = - 2 800 €.

Chapitre 011 :

Fonction 020 – nature 6226 « frais d'honoraires et d'avocats » = + 15 000 €.

**Recettes :**

Chapitre 042 :

Fonction 020 – nature 722 « travaux en régie » = + 15 000 €

Section d'investissement :

**Dépenses :**

Chapitre 040 :

Fonction 01 – nature 2313 « travaux en cours » = + 15 000 €

Chapitre 23 :

Fonction 412 – nature 2313 « travaux en cours » = - 15 000 €.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions sus-citées.*

**Reçu à la Sous-Préfecture d'USSEL le 15 janvier 2009 et affiché le 20 janvier 2009.**

2) Budget assainissement - Décision modificative n° 1 : virements de crédits.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en vertu de l'Article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : «Dans le délai de vingt-et-un jours suivant la fin de l'exercice budgétaire, l'organe délibérant peut, en outre, apporter au budget les modifications permettant d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre et inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections du budget ou entre les deux sections».

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder aux virements de crédits suivants :

Section de fonctionnement :

Chapitre 66 :

6611 = + 20 000 €

Chapitre 67 :

673 = - 20 000 €

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les propositions sus-citées.*

**Reçu à la Sous-Préfecture d'USSEL le 15 janvier 2009 et affiché le 20 janvier 2009.**

## **II- COMMUNICATIONS DE MADAME LE MAIRE.**

*Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le repas des aînés, organisé dimanche 25 janvier, et remercie par avance tous les élus pour leur implication à l'occasion de cette manifestation de solidarité avec les Anciens d'Ussel.*

∞

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 19 heures 20.

∞